



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



UNEP/BUR/36/3
15 janvier 1990

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs

Le Caire, 19-20 février 1990

**RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES
MENEES DEPUIS LA SIXIEME REUNION ORDINAIRE
DES PARTIES CONTRACTANTES
(octobre 1989 - janvier 1990)**

Table des matières

Introduction

A. Activités

1. Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles
2. Coordination du programme
3. Composante juridique
4. Application du Protocole tellurique
5. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée
6. Prévention et lutte contre la pollution par les navires
 - a) Protocole relatif aux situations critiques
 - b) Installations portuaires de réception
7. Protection du patrimoine méditerranéen commun
 - a) Protocole relatif aux aires spécialement protégées
 - b) 100 sites historiques
8. Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne
 - a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement
 - b) Planification et gestion du littoral
 - c) Projets pilotes relatifs aux zones côtières

B. Questions financièresAnnexes:

- Annexe I : Position, au 31 décembre 1989, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs
- Annexe II: Position, au 31 décembre 1989, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- Annex III: Position des dépenses et engagements de dépense 1989 comptabilisés à l'Unité de coordination
- Annex IV : Mise en oeuvre du programme 1990: part approuvée pour déboursement

Introduction

1. La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes, convoquée à Athènes du 3 au 6 octobre 1989, a élu le Bureau ci-après:

Président: S.E. M. Atef M. Ebeid (Egypte)
Vice-président: S.E. M. Ivo Butini (Italie)
Vice-président: V. Vladimiro Mandl (CEE)
Rapporteur: M. Andréas Démétropoulos (Chypre)

2. Le présent rapport d'activités rend compte des activités menées depuis la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes. Il rend également compte de l'exécution de l'ensemble du programme 1989.

A. Activités

1. Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles

3. Conformément à la décision E.9.4 de la Sixième réunion des Parties contractantes (Athènes, octobre 1989), une consultation officieuse sur l'"Initiative de l'Adriatique" a été organisée à Athènes par le secrétariat, du 18 au 20 décembre 1989. Des représentants de l'Albanie, de la Grèce, de l'Italie, de la Yougoslavie et de la CEE ont pris part à cette réunion. Deux documents principaux rédigés par le secrétariat ont été soigneusement examinés: le premier portait sur "La mer Adriatique: panorama de l'oeuvre entreprise dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée" et le deuxième sur le "Programme de mise en oeuvre de l'Initiative de l'Adriatique dans le contexte du Plan d'action pour la Méditerranée - 1989-1995".

Le programme proposé pour l'Initiative de l'Adriatique ainsi que le calendrier de sa mise en oeuvre ont été remaniés et adoptés.

La réunion a estimé que l'Initiative de l'Adriatique pourrait nécessiter un mécanisme de coordination. Le Coordonnateur a avisé la réunion que certaines activités étaient déjà incluses dans le plan de travail et le budget du PAM pour 1990 et 1991 et qu'elles seraient exécutées au titre de contribution du PAM à l'Initiative de l'Adriatique. Il appartenait aux quatre pays concernés, et notamment à l'Italie, d'inviter l'Unité à prendre part aux développements à venir. Toute participation supplémentaire, notamment si elle entraînait des incidences budgétaires et du temps en personnel, ne pourrait être entreprise sans consulter le Bureau au préalable. En tout cas, étant donné que le programme proposé était complexe et vaste, on ne pouvait escompter que l'Unité jouât un rôle central de coordination pour son exécution. En outre, le Coordonnateur a exprimé l'espoir que des fonds seraient rendus disponibles pour financer ses éléments les plus urgents.

Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.10/4.

4. Une réunion chargée d'examiner le projet relatif aux ONG s'est tenue à Marseille le 17 octobre 1989 avec l'équipe de l'Université d'Aix-Marseille (Prof. Bourrinet, Dr. Joly, M. Roux) ainsi qu'avec M. Serge Antoine qui cofinance le projet, M. Scoullou, président du BEE, et des représentants de deux ONG (Europa Nostra et l'Association régionale pour la protection de l'environnement du Sud-Est de la France).

La réunion est convenue des développements ultérieurs du projet: traduction du document de base en anglais, réunion d'un groupe de planification de quelque 12 ONG importantes en avril 1990 en vue de déterminer la structure précise du Forum des ONG. La France accepte de financer le groupe de planification, mais il reste à assurer le financement du Forum.

5. Une consultation s'est tenue à Gênes le 18 octobre 1989 avec la Commission pour la célébration du 500^e anniversaire de la découverte de l'Amérique (Colombienne) en 1992.

On escompte que l'exposition suscitera des participations nationales et internationales. Les Nations Unies, l'UNESCO et l'OMI ont confirmé leur participation. La liste des réunions doit être approuvée par un comité scientifique qui est encore en voie de constitution. La réunion a notamment exprimé son intérêt pour deux manifestations qui pourraient être associées à Gênes, au PAM et à la mer:

- A. Une réunion (fin 1991 éventuellement) des mers régionales de la Méditerranée, des Caraïbes et de l'Amérique latine afin de comparer leurs politiques et leurs réalisations. Cette proposition a été faite par le professeur Fierro, responsable de la Structure focale italienne pour le PAP, en y voyant une occasion d'inviter à Gênes des experts des pays latino-américains.
- B. Un symposium international sur les substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes dans le milieu marin. Les substances recensées sur la liste du Protocole tellurique doivent faire l'objet d'une évaluation et de propositions de mesures au cours de l'année 1990. Le professeur Santi, président de la Société italienne contre le cancer, est assuré d'obtenir l'appui de l'Italie et de l'OMS (Genève et CIRC) pour implanter un centre permanent de recherche en ce domaine. Il s'est proposé de rédiger les grandes lignes d'un projet en tenant compte du calendrier et des besoins du PAM; ce projet serait soumis au comité scientifique de Columbus 92.

6. La deuxième réunion des Directeurs des Centres d'activités régionales (CAR) a eu lieu à Athènes du 17 au 19 janvier 1990. Cette réunion avait pour objet de permettre un échange de vues sur les modalités d'application des décisions de la dernière réunion des Parties contractantes et de convenir d'un plan de travail et d'un calendrier pour l'exercice biennal 1990/1991.

7. La réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique se tiendra à Athènes du 28 mai au 1er juin 1990. L'Unité de coordination a avisé les Parties contractantes que, conformément à la décision de la dernière réunion des Parties contractantes, les deux comités se réuniront conjointement en séance plénière le 28 mai afin d'examiner les questions d'intérêt commun, qu'ils se réuniront séparément les 29, 30 et 31 mai afin d'examiner les composantes de leurs programmes respectifs, et qu'ils se réuniront à nouveau conjointement le 1er juin (dernière journée de la réunion) pour adopter leur rapport final. La réunion aura pour objet d'examiner les progrès accomplis ainsi que les documents établis aux fins de la réunion.

2. Coordination du programme

8. Un Séminaire sur la protection des zones littorales de la Communauté européenne a été organisé à Marseille, les 16-18 octobre 1989, par la présidence française de la CEE. Y ont pris part deux hauts fonctionnaires de chaque pays, l'un responsable de l'environnement et l'autre de la planification régionale. Le PNUE (PAM), l'UNESCO (MAB), la Commission d'Oslo et de Paris, l'OCDE et huit ONG étaient également invités. La présence de M. Brice Lalonde, lors de la deuxième journée, témoignait de l'importance que la France attachait à cette consultation. Le ministre français s'est adressé à la réunion et a offert un dîner, avec le maire de Marseille, M. Vigouroux.

Les examens par pays ont été extrêmement francs et utiles; ils ont mis en lumière les différences fondamentales entre les rives nord et sud (ou méditerranéennes) du pourtour européen. Dans le Nord, les politiques de gestion du littoral sont opérantes, alors que dans le Sud elles sont très souvent éludées. Il s'est dégagé un accord général sur la valeur de l'approche "Trust national/Conservatoire du littoral", sur les dangers d'une décentralisation complète, notamment quand de vastes projets financés par des fonds structurels de la CEE sont uniquement supervisés par les autorités locales.

Le ministre a également tenu à présenter le volume tout juste publié par la France et intitulé "La protection de l'environnement méditerranéen - Contribution de la France" comme "un exemple de ce que d'autres pays pourraient faire". Le fonctionnaire de la CEE (M. Pleinevaux) a, pour la première fois, offert d'organiser une réunion de coordination avec le PAM après l'adoption du programme MEDSPA.

9. Le Grand Orient de France a organisé une réunion sur le bassin méditerranéen au XXI^e siècle (Nice, 30 novembre - 2 décembre 1989). Le thème abordé était celui de la coexistence des cultures. Le Coordonnateur a donné une conférence pour exposer les efforts déployés par le PNUE pour développer les liens entre les Etats côtiers sur des sujets d'intérêt commun, à savoir la protection de l'environnement et la gestion des zones littorales.

10. Les Journées d'étude de la Banque mondiale sur le Programme environnemental pour la Méditerranée se sont tenues à Paris les 7 et 8 décembre 1989. La première phase du Programme environnemental pour la Méditerranée (PEM), parrainé par la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement, a été présenté aux participants de 14 Etats côtiers méditerranéens et de la CEE. La réunion a accepté le rapport de la Banque, sous réserve d'un certain nombre de rectifications factuelles qui ont été réclamées. S.E. M. A. Ebeid, président du Bureau, a effectué une déclaration liminaire.

Le Coordonnateur du PAM a confirmé le désir du PNUE de poursuivre son étroite coopération avec la Banque mondiale, ainsi que le prévoit la lettre d'accord signée par le Directeur exécutif du PNUE et par M. Thalwitz, vice-président de la Banque pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le 12 juillet 1989. M. Thalwitz a salué le franc appui fourni par le PNUE et a promis que la Banque continuerait à oeuvrer de concert avec le PNUE à propos de la Méditerranée.

11. L'ASPEN Institute Italia a organisé une réunion à Marseille, les 10-12 décembre 1989, consacrée à "Une stratégie à moyen terme pour la coopération méditerranéenne". La réunion était convoquée par le ministre italien des Affaires étrangères en sa qualité de président de l'ASPEN Italia. Elle était co-présidée par M. Edgar Pisani, président de l'Institut du monde arabe, Paris, et par M. S. Berlinguer, secrétaire général de la présidence de la république, Rome. Les participants ont examiné la coopération méditerranéenne à la lumière des évolutions intervenues en Europe de l'Est qui sont perçues par les pays arabes comme une menace à l'encontre des relations Nord-Sud traditionnelles. M. De Michelis a proposé que soit assigné un objectif de 1% du PNB pour l'aide extérieure des pays de la CEE (25% pour l'Europe de l'Est, 25% pour les partenaires méditerranéens et 50% pour le reste du monde), soit un doublement des ressources, en tirant parti de l'essor économique escompté du Grand Marché de 1992. La réunion a adopté une déclaration finale. Elle recommande notamment d'"appuyer le Plan d'action pour la Méditerranée et, en particulier, le Plan Bleu, et elle est convaincue que le niveau actuel de financement est tout à fait insuffisant pour répondre à la gravité des questions en jeu".

Le ministre a convoqué un déjeuner de travail de huit institutions et organisations présentes à la réunion et il a proposé un meilleur échange d'informations sur leurs programmes respectifs. Le Coordonnateur du PAM était invité à participer à la réunion. Il y a exposé l'expérience du PAM, y compris le recentrage, les projets pilotes du PAM, la participation de la Banque mondiale et de la BEI.

3. Composante juridique

12. S'agissant de la décision A.3.3 de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Athènes, 3-6 octobre 1989) relative au projet de protocole sur l'exploration et l'exploitation du plateau continental, du

fond de la mer et de son sous-sol, le secrétariat adressera des invitations à la réunion du Groupe de travail des experts dont la tenue est prévue à Athènes du 7 au 11 mai 1990. Le projet de protocole, assorti des diverses observations reçues des Parties contractantes, sera examiné et finalisé par le Groupe de travail. Sur la base des progrès réalisés, le Bureau prendra une décision quant à la date et au lieu de la Conférence de plénipotentiaires chargée d'examiner le projet de protocole.

13. Les 4 et 5 décembre 1989, une consultation s'est tenue avec l'OMI et diverses questions y ont été soulevées:

a) à propos des mouvements transfrontières de déchets dangereux (décision de la dernière réunion des Parties contractantes), l'OMI estime qu'il sera difficile d'obtenir des données significatives. Elle suggère que l'Unité de coordination s'adresse au Bureau maritime international de la Chambre internationale de commerce.

b) S'agissant de la décision A.3.4 des Parties contractantes sur la suite à donner concernant les ordures des navires, l'OMI a assumé cette fonction avec les lignes directrices sur l'annexe V à la Convention MARPOL et elle a invité le PAM à prendre l'initiative d'une enquête correspondant à celle menée par la Commission de la Baltique. La Chambre internationale de la marine marchande (CIMM), à Londres, pourrait être une source de données pertinentes.

c) S'agissant de la décision A.3.6 et 8 sur le Protocole relatif aux immersions, l'OMI a confirmé que le Protocole de Londres sur l'immersion poursuit l'objectif de modifier son rôle et d'obtenir un mandat élargi afin de répondre également à l'élimination des déchets en général. Toutefois, cela pourrait créer des conflits avec le rôle d'autres organisations et, en Méditerranée, avec la Convention de Barcelone.

14. La position des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs figure à l'annexe I au présent rapport.

4. Application du Protocole tellurique

15. L'étude pilote sur les composés cancérigènes/mutagènes, démarrée en juillet 1989, a été exécutée par sept institutions.

16. Des documents d'évaluation de la pollution sont en cours de préparation pour les substances radioactives, les composés organophosphorés et les matières synthétiques persistantes.

17. Une réunion consultative OMS/PNUE sur les programmes et mesures visant à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique s'est tenue à Alexandrie du 5 au 9 novembre 1989; y assistaient 18 participants provenant de neuf pays.

Lors de la réunion, des projets révisés de lignes directrices ont été respectivement préparés pour l'autorisation de rejets de déchets liquides, pour le traitement des effluents renfermant des substances de l'annexe I et pour les émissaires sous-marins.

5. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée

18. Au cours de la période allant d'octobre 1989 à janvier 1990, des accords nationaux de surveillance continue MED POL pour l'année 1989 ont été finalisés avec l'Algérie, la Grèce, la Syrie et la Tunisie.

19. Des stages de formation ont été organisés pour deux scientifiques syriens aux fins, respectivement, d'analyses microbiologiques et de l'emploi de la méthode AAS pour la détermination des métaux lourds.

20. Des bourses ont été attribuées à douze scientifiques MED POL provenant de cinq pays pour qu'ils participent à des réunions liées au MED POL.

21. Un consultant yougoslave, rémunéré par le Fonds pour l'environnement de Nairobi, a été recruté pour travailler pendant un mois (20 novembre - 20 décembre 1989) à l'Unité de coordination en matière d'utilisation, analyse et manipulation des données MED POL sur la pollution marine. Un rapport a été préparé et servira à l'Unité MED dans le traitement des données MED POL.

22. Un stage de formation OMS/PNUE, assorti d'un exercice d'inter-étalonnage, en méthodologie microbiologique, s'est déroulé à Tunis du 16 au 21 octobre 1989; il a été suivi par 22 participants provenant de six pays.

23. Une consultation OMS/PNUE sur la pollution microbiologique de la mer Méditerranée s'est tenue à Malte du 13 au 16 décembre 1989, en collaboration avec le Conseil de l'Europe; y ont pris part 26 ressortissants de pays méditerranéens. La réunion a formulé des lignes directrices pour le contrôle de la qualité des laboratoires microbiologiques.

24. Entre octobre 1989 et janvier 1990, trente-deux nouvelles propositions de recherche ont été adressées par les Coordonnateurs nationaux de quatre pays afin qu'elles soient analysées et éventuellement mises à exécution en 1990. Les projets ont été transmis aux organisations coopérantes en fonction de leur sujet et les Coordonnateurs nationaux seront avisés du sort de ces projets d'ici la fin février 1990.

6. Prévention et lutte contre la pollution par les navires

a) Protocole relatif aux situations critiques

25. Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle a organisé un stage de formation sur "l'utilisation des dispersants et autres produits pour parer aux déversements massifs d'hydrocarbures" - MEDEXPOL 89 -, à Marseille, du 16 au 21 décembre 1989. Trente-sept participants ont suivi ce stage: 19 provenaient d'Etats côtiers méditerranéens, 9 de pays non méditerranéens de la CEE et 9 de la région du golfe d'Aden.

Le stage a permis de dispenser aux participants les généralités théoriques indispensables et les connaissances pratiques, assorties d'un exercice en mer et d'une démonstration de matériel. La participation de stagiaires de la région du golfe d'Aden a été vivement appréciée des autres participants.

26. Le Directeur du Centre de Malte a tenu une délibération avec des fonctionnaires de la préfecture maritime de la 3^e région maritime de France. L'instauration de liens et d'une coopération entre les deux organismes a été examinée, concernant notamment la création sur une base bénévole d'un réseau de correspondants chargés de recueillir des données sur le transport maritime de substances dangereuses (décision C-7.1a de la dernière réunion des Parties contractantes).

27. Le Directeur du Centre de Malte a participé à la Conférence internationale sur "La Méditerranée dans les années 90" qui s'est déroulée à Antalya, Turquie, du 23 au 26 octobre 1989 et était organisée par la Fondation pour les problèmes environnementaux de Turquie (EPFT) qui est une organisation non gouvernementale en rapport étroit avec le gouvernement. La Conférence était organisée avec l'appui financier de la Fondation japonaise des constructions navales.

28. Le 19 décembre 1989, un accident (explosion) est survenu dans l'Atlantique, au tanker "Khark 5" transportant 225.000 tonnes de brut lourd iranien, provoquant un déversement massif de pétrole. Le Centre de Malte, après avoir été informé par la Section Alerte Pollution ("Task Force") de la CEE, a alerté les autorités marocaines. Bien que l'accident se soit produit en dehors de la zone couverte par la Convention de Barcelone, le Centre de Malte s'est efforcé de maintenir le contact avec les autorités marocaines (correspondant opérationnel) et leur a communiqué des informations sur l'assistance possible (de la part de sociétés, de gouvernements participant au PAM) et des conseils techniques pour faire face à ce type de pollution.

Tout au long de la crise, le Centre a maintenu un contact régulier avec les correspondants opérationnels du ROCC en Espagne, en France et à la CEE, avec l'ITOPF (International Tankers Owners Pollution Federation), avec des experts du port autonome de Marseille et du CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur la pollution des eaux) ainsi qu'avec l'Organisation maritime internationale.

Par la suite, la situation s'est améliorée du fait que le pétrole déversé depuis le 19 décembre a, en majeure partie, été éliminé par évaporation et dispersion naturelle et que le reste de la nappe n'a aucunement atteint les côtes marocaines.

S'agissant de la coopération internationale, il convient de remarquer qu'au cours de la crise du "Khark 5" six Parties contractantes au Protocole à la Convention de Barcelone (CEE, Espagne, France, Algérie et Libye, outre le Maroc) ont coopéré sous une forme ou une autre. Le Maroc et l'Espagne, le Maroc et la France ont coopéré très étroitement; la CEE a dépêché un expert, elle a maintenu sa "Task Force" en état d'alerte et elle a conseillé à plusieurs Etats membres de la CEE de se tenir prêts à fournir une assistance, si nécessaire.

La crise a mis en relief quelques conclusions majeures:

- les arrangements et procédures opérationnelles revêtent une grande importance pour faciliter la coopération en cas de situation critique et il est nécessaire de renforcer et développer ces arrangements et procédures;
- la crise a révélé que les conditions actuelles concernant les communications dans les cas de situation critique ne sont pas pleinement satisfaisantes. Le Centre régional pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (sis à Malte) a besoin de disposer des moyens nécessaires à cet égard;
- elle a souligné l'importance des questions de responsabilité et de réparation des conséquences d'accidents causant une pollution du milieu marin.

29. Un cours de formation sur la pollution marine par les hydrocarbures sera organisé par le Centre de Malte, à Alexandrie, du 10 au 19 février 1990.

30. La définition d'emploi pour le poste de chimiste au Centre sera prochainement distribuée.

b) Installations portuaires de réception

31. La dernière réunion des Parties contractantes a recommandé de promouvoir l'aménagement d'installations portuaires de réception (décision C.7.2). Suite à cette décision, une réunion consultative

s'est tenue à Londres, les 4 et 5 décembre 1989, avec des fonctionnaires de l'OMI. Au cours de cette réunion, l'OMI a accueilli favorablement tout appui que le PAM ou la Banque mondiale pourraient apporter à la promotion d'installations flottantes ou à terre. L'OMI a, de concert avec INTERTANKO, commandé aux professeurs Saddler et King de l'université de Cardiff un rapport sur un mécanisme de financement d'installations portuaires basé sur le prélèvement d'une taxe sur le commerce.

32. Le secrétariat se propose d'inclure les installations portuaires de réception comme l'une des principales questions dans les projets pilotes par pays envisagés pour la période biennale 1990/1991.

7. Protection du patrimoine méditerranéen commun

a) Protocole relatif aux aires spécialement protégées

33. Conformément à la décision D.8.1 de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes, l'Unité de coordination a noué des contacts intensifs avec les autorités tunisiennes et le Directeur du Centre ASP en vue de mettre une dernière main à l'accord entre le PNUE et le pays hôte sur leurs obligations mutuelles à l'égard du Centre. Le fonctionnaire d'administration de l'Unité MED s'est rendu en Tunisie du 18 au 24 décembre 1989 à cet effet. Le Directeur du CAR/ASP a officiellement avisé l'Unité que le projet d'accord n'avait suscité aucune objection majeure mais qu'il devait être distribué à différents ministères conformément à la législation tunisienne. Il est prévu qu'il sera signé dans le premier trimestre 1990.

34. La version française du Répertoire des aires spécialement protégées est en cours de mise au point définitive. Elle sera publiée comme n° 36 de la Série des rapports techniques du PAM. Il est mis une dernière main à la liste des 55 aires protégées proposées (Déclaration de Gênes). Le texte des cinq études de cas a été mis au point et traduit; il sera prochainement publié. Les plans d'action pour les phoques moines et pour les tortues marines seront également publiés. Le Livre Rouge sur les plantes marines menacées pourrait être publié comme numéro de la Série des rapports techniques du PAM. Le Répertoire des législations relatives aux aires spécialement protégées (187 pages) a été finalisé. Une étude de cas sur Carthage sera entreprise.

b) 100 sites historiques

35. Un atelier sur l'évaluation des sites et édifices historiques s'est tenu à Split du 30 octobre au 1er novembre 1989 avec la participation de 13 pays méditerranéens. Il était organisé par le CAR/PAP et avait pour objet:

- (a) d'examiner les documents méthodologiques préparés;
- (b) de définir les critères permettant une évaluation objective du patrimoine bâti;
- (c) de proposer une méthodologie d'évaluation commune pour le patrimoine architectural;
- (d) de formuler des recommandations relatives à la méthodologie proposée.

8. Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne

a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement

36. L'Unité de coordination a poursuivi sa distribution du rapport de synthèse du Plan Bleu en anglais, arabe et français, ainsi que du rapport principal en français. La version anglaise du rapport du PB est en cours de mise au point définitive. Il est prévu que les éditions Oxford University Press la publieront à la fin février 1990. La version espagnole sera bientôt établie. Un contrat concernant la traduction en arabe a été conclu et sera mené à bonne fin d'ici la fin mai 1990. Mais il reste encore à trouver un éditeur pour assurer sa publication. La version italienne du rapport de synthèse a été traduite par l'ENEA et une version yougoslave est en cours de préparation par le CAR/PAP et l'INGRA.

37. M. B. Glass, le nouveau directeur du CAR/BP, a pris ses fonctions en janvier 1990. Il a été, à titre gracieux, mis à la disposition du CAR/PB par le ministère français de l'Environnement.

b) Planification et gestion du littoral

38. L'accord entre le PNUE et la Yougoslavie concernant les obligations mutuelles des deux parties à l'égard du CAR/PAP est en train d'être finalisé (décision E.9.2 des Parties contractantes).

39. Une réunion technique sur le code de pratiques pour la réutilisation des eaux usées municipales a été organisée à Chypre par le CAR/PAP, du 16 au 18 octobre 1989.

40. Un atelier interrégional sur l'application de la procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement s'est tenu au Caire du 9 au 22 novembre 1989 en collaboration avec l'Agence égyptienne des questions environnementales. Une visite sur le terrain à la station d'épuration des eaux usées de la ville d'Alexandrie a été organisée. L'atelier rassemblait des participants provenant de 11 pays méditerranéens ainsi que d'autres régions et d'organisations internationales. S.E. M. Atef Ebeid a ouvert la réunion. M. M. K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE, a effectué une déclaration.

41. Un stage de formation sur les sources renouvelables d'énergie (pays francophones) s'est déroulé à Madrid et à Almeria, Espagne, du 20 au 28 novembre 1989. Y ont pris part 15 stagiaires provenant de 6 pays méditerranéens en développement et 10 stagiaires espagnols.

42. Un cours de formation à la gestion et à la maintenance des stations d'épuration d'eaux usées dans la région méditerranéenne s'est tenu à Sophia Antipolis, France, du 4 au 12 décembre 1989. Il était organisé par le CAR/PAP en coopération avec le CEFIGRE.

Ce cours avait pour objet:

- (a) d'améliorer la qualité des eaux côtières dans la région grâce à une gestion et une maintenance plus appropriées des stations d'épuration;
- (b) de dispenser aux directeurs et responsables techniques chargés du fonctionnement de stations d'épuration dans la région une information et une orientation précise permettant d'obtenir une amélioration du rendement et de la rentabilité de ces stations et de les rendre à même de contribuer à l'amélioration des conditions dans leur station et dans leur pays;
- (c) de déterminer les possibilités d'une coopération accrue entre les pays méditerranéens dans ce domaine.

43. Une réunion d'experts sur la cartographie et la surveillance de l'érosion des sols dans la région méditerranéenne a été organisée par le CAR/PAP à Malaga, Espagne, du 12 au 14 décembre 1989, avec le concours du PNUE, de la FAO, de l'ACSAD, de la CEE et de l'Espagne au titre de pays hôte du projet. Cette réunion visait à établir une base méthodologique commune pour la cartographie et les mesures de l'érosion ainsi qu'à dresser le plan de travail 1990/1991 du projet pilote.

c) Projets pilotes relatifs aux zones côtières

44. Une réunion consultative sur la planification énergétique écologiquement rationnelle pour l'île de Rhodes a eu lieu à Athènes les 29-30 novembre et à Rhodes le 1er décembre 1989. La réunion était tenue dans le cadre du projet pilote/pays relatif à Rhodes. Elle avait pour objet d'élaborer un programme de planification énergétique écologiquement rationnelle pour Rhodes. Les participants ont été en mesure de dégager un accord sur la méthodologie et les objectifs du projet ainsi que sur ses aspects organisationnels et financiers.

45. Dans le cadre du projet pilot/pays relatif à Izmir (Turquie), un cours de formation à la méthodologie de la planification intégrée s'est déroulé à Izmir du 11 au 22 décembre 1989. Ce cours avait pour

principal objet d'inculquer aux planificateurs provenant de diverses institutions d'Izmir les fondements de la méthodologie de la planification intégrée, les questions, instruments et techniques les plus importantes de la planification intégrée, les considérations environnementales appropriées et le logiciel informatique concourant à préparer l'étude sur le projet pilote relatif à Izmir qui offrira aux décideurs une proposition fondée en vue d'un processus de planification intégrée dans la zone d'Izmir ainsi que des recommandations pour des actions immédiates.

B. Questions financières

46. Les autorités italiennes (ministère de l'Environnement; ministère des Affaires étrangères) ont confirmé au Coordonnateur que la loi autorisant le versement de la contribution italienne au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 1988/1989 (1.644.862 dollars E.U.) a été approuvée le 5 octobre 1989 après intervention

pressante du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et vice-président des Parties contractantes, M. le sénateur Butini. A en juger par les précédents, le versement effectif pourrait nécessiter un délai de trois à six mois.

47. L'exercice biennal 1988/1989 a été marqué par un retard de versement des contributions qui a contraint d'ajourner des activités et créé des incertitudes pour toutes les composantes du programme. Ce constat témoigne que la recommandation émise par les réunions précédentes et selon laquelle les contributions devaient être versées avant le 30 avril de chaque année n'a pas été suivie. La crise a mis en évidence une faiblesse inhérente au système de financement du Plan d'action. Alors que les activités sont menées sur une base ininterrompue et que l'Unité et les Centres établis nécessitent une continuité du financement, les apports de ressources sont imprévisibles et, au fil des années, il ne s'est dégagé aucune formule permettant de garantir que les fonds soient disponibles en temps voulu.

Le Bureau (Athènes, 14-15 mars 1989) a demandé instamment à toutes les Parties contractantes de verser leurs contributions dans le premier trimestre de chaque année au plus tard. Il a également recommandé que tous les fonds reçus en excédent du programme approuvé devraient constituer une réserve sur laquelle le secrétariat serait en mesure de prélever pour l'exécution du programme approuvé. Toute dépense supplémentaire effectuée en prélevant sur cette réserve pour faire face à des situations d'urgence devrait nécessiter l'approbation du Bureau.

48. La position, au 31 octobre 1989, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée figure à l'annexe II au présent rapport.

49. En réponse à diverses demandes du secrétariat quant à la nécessité d'une procédure simplifiée d'approbation des révisions de projets d'une nature purement financière n'impliquant aucune modification des objectifs ou résultats des projets, il a été convenu avec le Siège du PNUE que:

- les sept projets MED actuellement en cours viendraient par conséquent à échéance au 31 décembre 1989 et un nouveau projet intérieur englobant toutes les activités du PAM pour la période 1er janvier 1990 - 31 décembre 1991 a été approuvé. Le versement de fonds pour des activités devant être gérées par les organes subsidiaires de l'Unité MED (CAR/PAP, CAR/BP, Centre de Malte, CAR/ASP) ou par les organisations (par ex., OMI, FAO, AIEA, OMS, OMM, COI) serait effectué en vertu de mémorandums d'accord s'inscrivant dans le projet principal entre l'Unité MED et ces organes ou organisations;
- Les rapport finaux, les bilans financiers et les fiches récapitulatives d'évaluation ainsi que la liste définitive du matériel durable et la recommandation d'élimination (s'il y a lieu), pour tous les projets du PAM actuellement en cours, seront adressés au Siège d'ici le 1er mars 1990 afin de permettre la clôture de ces projets.

Il est escompté que ces dispositions:

- renforceront la fonction de coordination du PAM par l'unité MED ainsi que son contrôle sur l'exécution du programme du PAM et l'utilisation des fonds disponibles;
- simplifieront les procédures administratives du Siège lors de l'approbation et de la révision du document de projet sous-tendant toutes les activités du PAM, et
- ménagera à l'Unité MED une plus grande marge de responsabilité et de souplesse pour gérer le programme et les fonds relatifs au PAM.

50. La position des dépenses et engagements de dépense 1989 compatibles à l'Unité de coordination figure à l'annexe III au présent rapport.

51. En attendant l'approbation du nouveau projet, les contrats du personnel de l'Unité de coordination et des Centres régionaux ont été renouvelés pour une période de six mois. Le montant initial disponible pour l'exécution du programme 1990 figure à l'annexe IV.

DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET DES PROTOCOLES Y RELATIFS

	<u>Convention 1/</u>		<u>Opérations d'immersion 2/</u>		<u>Situation critique 3/</u>		<u>Pollution d'origine tellurique 4/</u>		<u>Aires spécialement protégées 5/</u>	
	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Algérie	--	16 fév 81/AD	--	16 mars 81/AD	--	16 mars 81/AD	--	2 mai 83/AD	--	16 mai 85/AD
Chypre	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	17 mai 80	28 juin 88/AD	--	28 juin 88/AD
Egypte	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	--	18 mai 83/AD	16 fév 83	8 juil 83
France	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	17 mai 80	13 juil 82/AP-R	3 avr 82	2 sept 86/AP-R
Espagne	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	17 mai 80	6 juin 84	3 avr 82	22 déc 87
Grèce	16 fév 76	3 janv 79	11 fév 77	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	17 mai 80	26 jan 87	3 avr 82	26 jan 87
Israël	16 fév 76	3 mars 78	16 fév 76	1 mars 84	16 fév 76	3 mars 78	17 mai 80	--	3 avr 82	28 oct 87
Italie	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	17 mai 80	4 juil 85	3 avr 82	4 juil 85
Liban	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	17 mai 80	--	--	--
Libye	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	17 mai 80	--	--	--
Malte	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	17 mai 80	--	3 avr 82	11 jan 88
Maroc	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	17 mai 80	9 fév 87	2 avr 83	--
Monaco	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	17 mai 80	12 janv 83	3 avr 82	29 mai 89/R
Syrie	--	26 déc 78/AD-R	--	26 déc 78/AD	--	26 déc 78/AD	--	--	--	--
Tunisie	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	17 mai 80	29 oct 81	3 avr 82	26 mai 83/R
Turquie	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	--	21 fév 83/AD	--	6 nov 86/AD/R
Yougoslavie	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	--	--	30 mars 83	21 fév 86
CEE	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	12 août 81/AP	17 mai 80	7 oct 83/AP	30 mars 83	30 juin 84/AP

1- Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution

Adoptée (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur: 12 février 1978

2- Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs

Adoptée (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur: 12 février 1978

3- Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

Adoptée (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur: 12 février 1978

4- Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique

Adoptée (Athènes): 17 mai 1980

Entrée en vigueur: 17 juin 1983

5- Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée

Adoptée (Genève): 3 avril 1982

Entrée en vigueur: 23 mars 1986

Adhésion - AD

Approbation - AP Réserve - R

Regional Trust Fund
for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution
Status of Contributions as at 31 December 1989
(in United States Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1988	Adjustments for prior years	Pledges for 1989	Pledges for 1990	Collections during 1989 for prior years	Collections during 1989 for 1989 and future years	Unpaid pledges for 1989 and prior years	Unpaid pledges for 1990
ALGERIA	28,613.98	--	30,044.68	35,116	28,613.98	14,197.66	15,847.02	35,116.00
CYPRUS	--	--	4,955.82	4,683	--	6,400.00	--	3,238.82
EGYPT	--	--	22,920.69	16,389	--	22,920.69	--	16,389.00
FRANCE	560,627.55	--	1,177,317.94	1,266,800	560,627.55	588,658.95	588,658.99	1,266,800.00
GREECE	--	--	123,895.60	93,640	--	123,895.60	--	93,640.00
ISRAEL	131,170.44	(0.44)	75,576.32	49,163	131,170.44	--	75,576.32	49,163.00
ITALY	802,371.44	--	842,490.08	1,003,440	--	--	1,644,861.52	1,003,440.00
LEBANON	21,255.90	--	3,097.39	2,342	--	--	24,353.29	2,342.00
LIBYA	47,063.00	--	61,947.80	65,549	--	--	109,010.80	65,549.00
MALTA	2,949.90	--	3,097.39	2,342	--	--	6,047.29	2,342.00
MONACO	--	--	3,407.13	2,342	--	3,397.13	10.00	2,342.00
MOROCCO	--	--	16,416.17	9,365	--	--	16,416.17	9,365.00
SPAIN	--	--	464,608.50	500,054	--	464,608.50	--	500,054.00
SYRIA	3,762.66	--	9,911.65	9,365	3,762.66	6,149.34	3,762.31	9,365.00
TUNISIA	--	--	9,911.65	7,025	--	--	9,911.65	7,025.00
TURKEY	122,158.00	--	123,895.60	74,916	122,158.00	234,939.05	--	(36,127.45)
YUGOSLAVIA	122,866.80	--	123,895.60	107,690	122,866.80	2,133.20	121,762.40	107,690.00
EEC	80,097.95	--	670,047.60	83,340	80,097.95	670,047.60	--	83,340.00
TOTAL	1,922,937.62	(0.44)	3,767,437.61	3,333,561	1,049,297.38	2,137,347.72	2,616,217.76	3,221,073.37
EEC VOLUNTARY CONTRIBUTION	--	--	--	586,708	--	--	--	586,708.00
GRAND TOTAL	1,922,937.62	(0.44)	3,767,437.61	3,920,269.00	1,049,297.38	2,137,347.72	2,616,217.76	3,807,781.37

Total collections during 1989 US \$ 3,186,645.10.

Annexe III

APPROVED BUDGET AND EXPENDITURES
FOR 1989
(in US dollars)

		APPROVED 1989	EXPENDITURES 1989	BALANCE 1989
SECTION I				
CHAPTER 1	- Co-ordination	795,300	837,206	(41,906)
CHAPTER 2	- Meetings	208,210	112,507	95,703
CHAPTER 3	- MED-POL: Monitoring	1,457,000	1,155,541	301,459
CHAPTER 4	- MED POL: Research	330,000	315,000	15,000
CHAPTER 5	- Oil Combating Centre	424,000	424,000	-
CHAPTER 6	- Training and Exchange of Information	95,000	73,828	21,172
SECTION II				
CHAPTER 1	- Blue Plan	350,000	350,000	-
CHAPTER 2	- Priority Actions Programme	710,000	643,000	67,000
CHAPTER 3	- Specially Protected Areas	245,000	266,783	(21,783)
<hr/>				
GRAND TOTAL		4,614,510	4,177,865	436,645
<hr/>				

SUMMARY

**A. IMPLEMENTATION OF THE BARCELONA CONVENTION
AND THE PROTOCOL ON DUMPING**

Activities

		Approved Budget 1990	Approved for Disbursement 1990
1. Programme approval through decision-making meetings	MTF	79	58
2. Programme co-ordination	MTF	70	-
3. Legal component	MTF	90	12.5
4. Monitoring of marine pollu- tion in the Mediterranean	MTF	1037	379
	UNEP	50	49
5. Information	MTF	109	18

Personnel and operational costs*

- Co-ordinating Unit (MAP)	MTF	469	390.5
Greek counterpart contribution		400	-
- MED POL Co-operating Agencies	MTF	338	-

* Covers also the implementation of the IBS protocol.

6. Implementation of the LBS Protocol

	Approved Budget 1990	Approved for Disbursement 1990
MTF	301	80

C. IMPLEMENTATION OF THE PROTOCOL ON EMERGENCIES

Activities

7. Prevention and combating pollution from ships:

(a) Protocol on emergencies

MTF	98	11
-----	----	----

(b) Port reception facilities

MTF	30	-
-----	----	---

Personnel and operational costs

Regional Oil Combating Centre (ROCC)

MTF	343	154
-----	-----	-----

D. IMPLEMENTATION OF THE PROTOCOL ON SPECIALLY PROTECTED AREAS

Activities

8. Protection of the common Mediterranean heritage:

(a) Specially protected areas

MTF	90	5.5
-----	----	-----

(b) Coastal historic areas

MTF	52	-
-----	----	---

Personnel and operational costs

Specially Protected Areas/
Regional Activity Centre
(SPA/RAC)

MTF	155	64.5
-----	-----	------

Activities

9. Environmentally sound management of
the Mediterranean coastal zones:

		Approved Budget	Approved for
		1990	Disbursement 1990
(a) Prospective analysis of the relationship between environment and develop- ment	MTF	70	15
(b) Coastal planning and management	MTF	347	73
(c) Coastal zones pilot projects	MTF	332	64

Personnel and operational costs

Blue Plan/Regional Activity Centre (BP/RAC)	MTF	200	88
Priority Actions Programme (PAP/RAC)	MTF	216	87

<u>TOTAL (A - E)</u>	MTF	4426	1500
Greek counterpart contribution		400	-
	UNEP	50	49
	TOTAL	4876	1549